



Paris, le 1er juillet 2019

## **Communiqué de presse**

### **Agnès BUZYN tient l'engagement du Gouvernement en faveur des professionnels des urgences**

Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, salue l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de la prime individuelle de risque au bénéfice des professionnels des urgences, par un décret publié dimanche au journal officiel.

D'un montant de 100 € nets mensuels pour chaque professionnel, cette prime reconnaît l'exposition à des risques particuliers et des conditions de travail spécifiques des agents (titulaires et contractuels) des services d'urgence et des SMUR : infirmiers et aides-soignants mais aussi brancardiers, agents administratifs...

Effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet, cette indemnité forfaitaire de risque est due à compter de cette date et sera versée si nécessaire avec effet rétroactif.

La prime fait partie de l'ensemble des mesures prises à hauteur de 70 millions d'€ dans le cadre de la stratégie d'évolution des services d'urgence, discutée le 14 juin dernier avec les représentants des professionnels concernés, des fédérations d'établissements, des ordres professionnels, des agences sanitaires et du collectif Inter-Urgences.

Le décret publié le 30 juin précise en outre que la prime peut s'ajouter à l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, dont le cumul était jusqu'alors impossible.

La ministre sera également particulièrement attentive aux propositions concrètes de refondation des services d'urgence qui lui seront proposées par le président du conseil national de l'urgence hospitalière, le Pr Pierre CARLI et le député Thomas MESNIER à la tête de la mission nationale qu'elle a mandatée à cet effet.

Par cet accompagnement financier et les réflexions en cours, Agnès BUZYN traduit de manière forte le soutien du Gouvernement apporté aux équipes hospitalières impliquées au quotidien et en première ligne dans la prise en charge de nos concitoyens.

Contact presse :

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

[01 40 56 60 65](tel:0140566065)